



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Collège Talence

LE ROLE DE LA GESTIONNAIRE

LA GESTION MATERIELLE

Intendance

- ✓ Elle propose les travaux et aménagements nécessaires à l'amélioration de l'entretien courant et de la maintenance des locaux.
- ✓ Elle participe aux travaux de construction, de restructuration ou de maintenance mis en œuvre par le Conseil Général (collectivité de rattachement).
- ✓ En matière de sécurité, elle joue au quotidien un rôle primordial dans l'exécution des travaux relatifs à la sécurité (contrats, vérification...) ainsi que dans la prévention des risques (tenue du registre de sécurité, organisation des exercices d'évacuation). Elle doit informer le chef d'établissement en cas de danger et éventuellement prendre toute mesure conservatoire.
- ✓ Elle veille à l'application des règles d'hygiène collective en particulier dans le domaine alimentaire.

Dossier suivi par
Myriam MORDELET

122, Bd Schuman
44300 NANTES

Tél : 02.40.16.03.70
Fax : 02.40.94.33.08

LA GESTION ADMINISTRATIVE

- ✓ Elle a une fonction de gestion des ressources humaines à l'égard des personnels administratifs et techniques sous l'autorité du chef d'établissement (organisation des services et répartition des tâches).
- ✓ Elle est chargée de la préparation et de la transmission des actes administratifs soumis au vote du conseil d'administration.

LA GESTION FINANCIERE

- ✓ Elle prépare le budget : prévoir les dépenses et les recettes de l'année prochaine (le prochain budget sera établi en novembre 2021 et portera sur l'année civile 2022).
- ✓ Elle est chargée de l'exécution du budget au quotidien, c'est à dire de la tenue et du suivi de la comptabilité budgétaire. Elle assure la liquidation (calcul des droits vis à vis des débiteurs) ainsi que l'ordonnancement des recettes (préparation des ordres de recettes et des pièces justificatives les accompagnant). Elle assure l'engagement, la liquidation (vérification des factures et certification du service fait) ainsi que le mandatement des dépenses (préparation des mandats et des pièces justificatives les accompagnant).
- ✓ Elle s'occupe également, avec le chef de cuisine, de la gestion de la restauration scolaire (achat des denrées, stocks, composition des menus, paiement de la demi-pension,...).

Les élèves peuvent aller la voir pour les questions de demi-pension, mais aussi pour les demandes d'aide à la restauration, les bourses de collège, ou encore des aides ponctuelles avec le fond social collégien.

Le service de gestion est ouvert de 8h à 13h et de 13h30 à 17h45.

Gestionnaire : Myriam MORDELET (02.28.07.06.06 / gestionnaire.0440025n@ac-nantes.fr)

(Pour payer en ligne, cliquer sur l'image à gauche et utiliser l'identifiant et le mot de passe fournis avec la facture)

La demi-pension

Les frais de demi-pension

- Les repas ne sont pas facturés à l'unité mais c'est le principe du forfait trimestriel qui est appliqué. Chaque trimestre (en octobre, janvier et avril). Un «avis aux familles» est envoyé par mail précisant le montant à régler et la date limite de paiement.
- Il est rappelé qu'un élève est inscrit à la demi-pension pour l'année scolaire entière, seul un changement de régime pour motif jugé valable peut être accordé par le Chef d'établissement sur demande écrite de la famille. Ce changement ne pourra avoir lieu que le 1er janvier ou le 1er avril, début d'un trimestre comptable.
- Les bourses de Collège sont déduites du montant de la demi-pension pour les élèves qui en bénéficient (dossier à remettre à la gestionnaire en septembre).
- De plus, l'Etat et le Conseil Départemental mettent à la disposition du Collège, une subvention appelée «Fonds Social de Cantine». Peuvent en bénéficier, les parents connaissant des difficultés ponctuelles. Cette aide temporaire est attribuée suivant les conditions de ressources des familles après RDV avec l'assistante sociale.
- Tarif annuel 2021: 438.75 € (soit 3.25€/repas)

Les ordres de passages

- Un self qui reçoit en moyenne: 330 élèves et 15 adultes chaque jour
- Un ordre de passage est organisé chaque jour avec une priorité donnée aux élèves participants aux clubs

Des actions

- Des menus élaborés au cours d'une commission avec la participation des élèves
- Une démarche orientée sur le développement durable et la santé. La demi-pension est labellisé écocert en cuisine

Autres informations

- Les élèves externes peuvent être admis à déjeuner à titre exceptionnel sur demande écrite de la famille après accord du chef d'établissement au tarif exceptionnel élève voté en conseil d'administration (4.40€ en 2021).
- Lorsqu'un élève demi-pensionnaire n'a pas cours l'après midi en raison d'un changement d'emploi du temps ou de l'absence d'un professeur, il a l'obligation de déjeuner au collège et ne peut quitter l'établissement avant 13h15.
- Les familles peuvent solliciter une remise d'ordre en remboursement des frais versés dans les cas suivants:
 - lorsqu'un élève est absent plus de deux semaines consécutives pour raison médicale sur présentation d'un certificat.
 - lorsque l'établissement est dans l'impossibilité de fournir le repas.
 - lorsqu'une activité pédagogique implique une absence de l'élève de plus de deux jours consécutifs (stage, voyage..)

- lorsqu'une exclusion temporaire est prononcée par le chef d'établissement ou le conseil de discipline.
 - lorsque les responsables légaux demandent au préalable par écrit qu'un élève pratique un jeûne prolongé.
 - Lorsque l'élève a fait l'objet d'une éviction scolaire pour COVID
- Le service de restauration est un service rendu aux familles et ne constitue pas un droit.